

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 15 Mai 1849.

No. 70

DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE,

PAR M. GUIZOT.

Un écrivain très-distingué disait dernièrement que l'une des conditions les plus nécessaires pour le rétablissement de la paix sociale, c'est un jugement sain sur les événements du passé. Rien n'est plus vrai; et voilà pourquoi il nous paraît indispensable de rappeler ici quelques appréciations faites autrefois par M. Guizot, et qui, suivant nous, seraient de nature à perpétuer le désordre moral que l'illustre publiciste combat aujourd'hui avec une logique si ferme et si élevée.

M. Guizot, dans ses cours d'histoire moderne, a fait les plus louables efforts pour être impartial; protestant, il a écrit sur les origines de la société chrétienne, sur le rôle magnifique des Souverains Pontifes au moyen-âge, des pages d'une vérité, d'une élévation et d'une éloquence dignes souvent du comte de Maistre. Et pourtant, il faut le dire, si forte que soit cette intelligence, elle a perpétuellement oscillé entre la vérité chrétienne et le rationalisme, entre l'esprit d'autorité qui peut seul sauver le monde, et l'esprit de libre examen et d'indépendance révolutionnaire, qui pousse les sociétés à l'abîme. M. Guizot est l'un des libres penseurs de ce temps-ci qui a célébré avec le plus d'éclat, et dans ses livres et à la tribune du parlement, la grande découverte des temps modernes, c'est-à-dire la "sécularisation de toutes les connaissances humaines." Cette découverte, tout le monde le sait, est la chose la plus simple du monde; il ne s'agit que de considérer chaque science, la philosophie, par exemple, ou la morale, abstraction faite de toute croyance religieuse. Êtes-vous historien? Avez-vous à raconter l'établissement du christianisme dans telle ou telle contrée? Gardez-vous bien de vous occuper de la fondation divine de cette église; ce serait porter atteinte à l'indépendance de la raison humaine! Laissez plutôt parler M. Guizot:

"Le premier mauvais principe qui se trouva dans l'église, c'était la dénégation des droits de la raison individuelle, la prétention de transmettre les croyances de haut et bas, dans toute la société religieuse, sans que personne eût le droit de les débattre pour son propre compte... Aujourd'hui messieurs, quand l'idée d'un gouvernement se présente à nous, nous savons qu'il n'a guère la prétention de gouverner autre chose que les actions extérieures de l'homme, que les rapports civils des hommes entr'eux. Quant à la pensée humaine, à la conscience humaine, à la moralité proprement dite, quant aux opinions individuelles et aux mœurs privées, ils ne s'en mêlent pas. Messieurs, l'Eglise chrétienne faisait tout le contraire... Ce qu'elle entreprenait de gouverner, c'était la pensée humaine, la liberté humaine, les mœurs privées, les opinions individuelles... Le gouvernement de l'Eglise s'adressait à l'homme intérieur, à la pensée, à la conscience, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus intime, de plus libre et de plus rebelle à la contrainte. L'Eglise était donc, par la nature même de son entreprise, mise en péril de tyrannie et d'un emploi illégitime de la force."

On le voit, la protestation de l'écrivain contre le droit que revendique l'autorité spirituelle de gouverner les intelligences et les consciences, cette protestation est aussi nette que possible. L'Eglise, en s'adressant à l'homme intérieur, à sa moralité, à ses mœurs privées, l'Eglise était, dit-on, en péril de tyrannie! Mais c'est précisément la thèse de nos modernes socialistes. Leurs doctrines sur la destinée générale de l'humanité et sur le progrès des lumières, ne seraient-elles, par hasard, que la conséquence des théories rationalistes de l'école doctrinaire-protestante!

"Robert Owen, disait, en mai 1840, le *Quarterly Review* proteste contre l'âme, comme les dissidents détachés de l'Eglise anglicane ont protesté contre cette dernière, et comme l'Eglise anglicane elle-même a protesté contre le catholicisme. Owen est le dernier protestant. C'est une série logique, une chaîne nécessaire de négations qui aboutissent à la destruction de la société, dernière négation." Et nous aussi nous le disons à M. Guizot, les Proudhon, les P. Leroux, les Considérant et autres porte-drapeaux de la démagogie socialiste, ne sont que nos derniers protestants. Oui, l'écrivain du *Quarterly Review* a mille fois raison, c'est une chaîne nécessaire de négations qui aboutissent à la dernière de toutes, la destruction de la société! Si l'autorité spirituelle est une tyrannie, si l'homme ne relève que de sa raison, en vertu de quel droit pouvons-nous combattre les théories antisociales qui déchirant toutes les passions mauvaises autour de nous?

M. Guizot, je le sais, a reconnu, a proclamé dans son cours de 1829, qu'il fallait qu'il y eût une société spirituelle pour qu'il pût y en avoir une autre. Mais qu'est-ce qu'une société spirituelle ou la conscience, ou la moralité sont livrées à elles-mêmes! La difficulté n'a point échappé à l'esprit si pénétrant du célèbre historien. Il a compris qu'il y avait là un immense péril. Aussi, dans l'une de ses plus remarquables leçons, s'est-il efforcé de trouver un milieu entre l'autorité et le libre examen. L'Eglise en cherchant à gouverner les consciences et à régler les intelligences, l'Eglise était en voie de tyrannie—mais depuis la réforme on s'est trop exclusivement préoccupé du plein développement des intelligences, ce qui a produit l'anarchie. Il faut éviter l'un et l'autre excès.

"On peut espérer, ajoutait M. Guizot dans la même leçon, que notre temps est appelé à éviter l'un et l'autre écueil car il est, si je puis ainsi parler, en possession de la carte qui le signale l'un et l'autre. Le développement de la civilisation doit désormais s'accomplir sous l'influence simultanée d'une double foi, d'un double respect; la raison universelle sera recherchée comme la loi suprême et le dernier but; la raison individuelle sera libre et provoquée comme le meilleur moyen d'atteindre à la raison universelle." Nous savons tous aujourd'hui quels usages les intelligences saturées de rationalisme ont fait de la carte qui leur signale le double écueil de l'autorité et de la libre pensée. La règle par excellence, suivant M. Guizot, c'était celle-ci: "Gouverner de plus en plus notre raison selon la réalité, et la réalité selon notre raison."

Messieurs les rationalistes abondaient alors en maximes de genre, que la jeunesse recueillait avec avidité. A quoi ont-elles abouti?

M. Guizot, c'est une justice qu'il faut lui rendre, répudiait très-nettement la philosophie matérialiste, immorale, impie, du dix-huitième siècle; mais que mettait-il à la place? La philosophie écossaise, laquelle n'explique ni Dieu, ni l'homme, ni la nature!

Dans l'ordre politique, on acceptait, sans faire à proprement parler aucun triage, toutes les théories des hommes de 1689. On semblait croire au prochain avènement du nouvel âge d'or annoncé par M. de Condorcet, et où les philosophes devaient se charger de la civilisation et du bonheur des nations encore plongées dans la barbarie.

"Nous ne possédons pas encore véritablement les idées générales et les convictions intimes qui doivent les inspirer; les croyances qui répondent à nos mœurs sont faibles, encoeurées et chancelantes. Il faut que "nous cherchions," que "nous découvriions les principes de dévouement" qui peuvent s'emparer fortement de nous, nous convaincre et nous étonner en même temps."

Dans tout ce que l'on vient de lire pas un mot du christianisme, remarquable le bien! Pour affirmer les mœurs chrétiennes, on espérait découvrir des principes de dévouement qui ne se trouvent pas dans l'Evangile apparentement; on se flattait d'amener les peuples à un état milieu entre la soumission catholique et l'indépendance absolue des intelligences! Tout le monde sait quelle influence ces théories toutes rationnelles exercèrent sur les jeunes imaginations, dans les dernières années de la restauration. Il y eut un moment où l'on put croire que la France, ajournant son passé catholique, allait passer sous la domination des libres penseurs. On annonçait les funérailles d'un grand culte; on déclarait que le temps n'était plus, pour l'humanité, de plier sous le poids d'une funeste et triste humilité; en un mot, on s'abandonnait à des espérances presque aussi fallacieuses que celles auxquelles se livrent nos utopistes d'aujourd'hui. Philosophie, condula gens! à dit Sénèque. Les pays protestants, depuis trois siècles, nous ont suffisamment éclairés là-dessus. Avant que Henri Heine et ses amis de l'école de Halle ne nous eussent annoncé le prochain avènement "d'une démocratie de demi-dieux terrestres," un homme éminent, le philosophe Bonnet, dans une lettre à Jean de Müller, représentait le pouvoir papal comme un grand arbre à l'ombre duquel la vérité s'est conservée, pour devenir un jour un grand arbre qui fera sécher celui "qui ne doit durer qu'un temps et la moitié d'un temps."

M. Guizot et M. Cousin ont cru, eux aussi, que le grand arbre de l'Eglise chrétienne ne devait durer qu'un temps et la moitié d'un temps; et ils ont protesté contre "la prétention du catholicisme à transmettre les croyances de haut en bas."

Toutes les idolâtries de ce temps-ci ne sont que la conséquence de cette protestation. M. Guizot le croit-il, à cette heure! Il me semble impossible qu'un si grand écrivain ait pu rester captif dans sa rage calviniste. M. Guizot, j'en suis convaincu, regarde en face aujourd'hui les problèmes qu'il craignait d'approfondir autrefois; M. Guizot ne serait pas maintenant le procès à l'Eglise chrétienne, entreprenant de gouverner la pensée humaine, la conscience, les mœurs privées, les opinions individuelles, etc. M. Guizot, comme son co-religieux du "Quarterly-Review," a certainement la conviction que le socialisme "est le dernier mot du protestantisme." Si l'en était autrement, en effet, quel serait le but et quelle serait la valeur de la brochure de l'illustre publiciste? Il faut donc, suivant nous, considérer comme un véritable événement la protestation de M. Guizot contre l'idolâtrie démocratique, cette dernière expression du rationalisme protestant.

"Si l'homme se vante, je l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante." Puisque le célèbre écrivain en est à recommander instamment aux Français de méditer ces admirables paroles de Pascal, l'obscurité qui arrêta l'essor de son génie est tombée ou tombera bientôt. Un si grand esprit ne peut plus croire désormais qu'il soit possible à l'homme de poser des limites à l'intelligence humaine et de lui dire: Arrête-toi ici! Ou l'autorité religieuse, ou l'anarchie des esprits: il n'y a pas de milieu. M. Guizot s'élève, dans des pages admirables, "contre l'arrogance de ceux qui repousseraient les leçons que Dieu prodigue devant nous." Que ces leçons nous profitent à tous! C'est en reconnaissant avec humilité nos erreurs passées; (et qui n'en a pas commises dans ces temps mentables!) c'est en renonçant à chercher hors du christianisme ce qui ne se trouve qu'en lui, qu'on portera remède à la terrible maladie qui désola la France et l'Europe. Un jour, M. Guizot laissera tomber de sa plume ces paroles la reconnaissance des hommes attestant un grand service rendu à l'humanité, c'est qu'un pas a été fait vers le but qu'on poursuit la révolution d'Angleterre et la nôtre."

Aujourd'hui, M. Guizot n'accorde plus la même vertu aux grands faits révolutionnaires. Il croit comme nous que le christianisme est la seule ancre de salut de la société ébranlée par tant de révolutions. Pour lui comme pour nous, le bien absolu n'existe que dans les croyances religieuses qui règlent les imaginations et les cœurs, et qui maintiennent la paix parmi les hommes. Pour lui, comme pour nous, l'esprit démocratique n'est pas autre chose à cette heure, que l'esprit révolutionnaire porté à sa dernière puissance. Et voilà pourquoi l'illustre écrivain s'est élevé avec tant d'énergie contre l'idolâtrie démocratique.

"Mais, a-t-on objecté, le mot démocratie n'est pas un mot politique. On a crié sur les barricades: "Vive la réforme!" Pourquoi donc appliquer le remède là où n'est pas la plaie? —Le reproche ne nous paraît pas fondé. Que le mot démocratie ne soit pas populaire partout, dans les campagnes par exemple, cela n'est pas incontestable. Mais là n'est pas la question. Il s'agit seulement de savoir si ce n'est pas ce mot, qu'on fait suivre de l'objectif sociale, qui, dans tous les grands centres de population et parmi les classes ouvrières "soulève et fomenté incessamment au milieu de nous la guerre sociale." Vous dites que le mot démocratie n'a guère de sens que pour les savants. Erreur profonde! D'un bout de la France à l'autre, république démocratique et sociale signifie la même chose, c'est-à-dire lutte contre la propriété, contre le capital, contre la bourgeoisie, et gouvernement de la démagogie souveraine. Le mot, il est vrai, n'a pas sur les masses une grande puissance. Mais partout où des

travailleurs sont réunis en grand nombre, ce mot n'exerce-t-il pas sur eux la plus funeste influence? A l'extrémité de la Basse-Bretagne, deux mille ouvriers d'un grand port militaire ne donnaient-ils pas leur voix à M. Ledru-Rollin, aux dernières élections, fassins qu'ils étaient par ces seuls mots dont ils comprenaient parfaitement toute la portée: "Défendons la république démocratique et sociale!"

M. Guizot a donc, selon moi, posé le doigt là où était le plaie. Il a parfaitement compris que, dans la pensée de nos révolutionnaires, démocratie voulait dire dictature démagogique, jouissance de tous les biens existants ou possibles en ce monde, nivellement absolu de toutes les conditions. Pour ces hommes, en effet, la démocratie n'est pas, comme on le croit, une forme, un vêtement; c'est une religion, c'est la destruction de la propriété telle qu'elle est constituée aujourd'hui; c'est un ordre de choses complètement nouveau. Au fond des campagnes les plus reculées, j'ai entendu des maîtres d'écoles, qui se disaient chrétiens, soutenir cette thèse de M. Blachez, savoir, "que la révolution française émane du christianisme, qu'elle est catholique dans son essence et dans son origine, en sorte que cette grande crise sociale ne pourra être terminée que le jour où les révolutionnaires seront catholiques, et où les catholiques seront révolutionnaires!"

Ces détestables doctrines ont pénétré plus avant qu'on ne le pense. Et cela se conçoit facilement: au lieu de heurter les croyances catholiques des populations, les socialistes associent le nom du Sauveur à ceux de Robespierre et de Saint Just; ils se donnent pour les missionnaires de la religion du démocrate Jésus. De là le danger; et M. Guizot ne l'a nullement exagéré. Ce grand esprit comprend très-bien que le remède à tous nos maux n'est dans l'enseignement pour les révolutions futures motivée sur le regret des révolutions passées. Mais, pour éviter ces révolutions, n'est-il pas indispensable d'extirper l'idolâtrie démocratique qui mène à la dégradation de l'homme et à la destruction de la société?

La république sociale est la plus absurde en même temps que la plus odieuse des chimères. C'est celle-là que M. Guizot flétrit. Du gouvernement républicain il ne parle qu'avec respect. En soi, dit-il, c'est une noble forme de gouvernement et qui a suscité de grandes vertus. M. Guizot ne s'élève nullement contre le fait de la démocratie proprement dite: ce qu'il poursuit, ce qu'il dénonce, c'est le chaos qui se cache aujourd'hui sous ce mot souverain, magique, universel: la démocratie; c'est je ne sais quel culte idolâtre pour une démagogie qui se croit seule le droit de le pouvoir de gouverner. M. Guizot pense que ce ne sera pas là le dernier mot de notre longue et glorieuse civilisation, et que la France n'a pas fait de si grandes choses pour descendre, au nom de l'égalité, jusqu'au plus bas niveau."

Nous partageons cette espérance. La France finira par comprendre qu'elle avait le privilège de toutes les impossibilités, en fait de gouvernement, si elle persistait à ne voir dans la société que la démocratie, comme si elle y était seule. La France possède des classes nombreuses de citoyens éclairés, considérables. Son sol est couvert d'une population intelligente qui ne demande qu'à vivre et à travailler en paix. L'esprit religieux, l'esprit de famille, l'esprit politique s'y développent et s'y affermissent en dépit des exagérations démocratiques et des prétentions révolutionnaires et socialistes.

La commune, le célèbre écrivain le reconnaît, devra recevoir une puissante organisation. Elle a fait son temps cette centralisation que prônait naguère la plupart de nos hommes d'Etat. Disciple de Royer-Collard, M. Guizot, lui aussi, avait cru voir dans la centralisation actuelle le plus grand pas qui eût été fait vers la civilisation parfaite, d'une part par l'unité administrative, de l'autre par l'abolition de toute association, de toute corporation. Aujourd'hui, l'auteur n'hésite pas à reconnaître ce qu'il y avait d'excessif dans ses anciennes opinions.

Nous aimons à croire que M. Guizot corrigera, avec loyauté, toutes les autres erreurs de son passé. Des hommes éminents les ont signalés jadis, ces erreurs. Eclairé par l'expérience de ces derniers temps, l'historien de la civilisation française rectifiera dans ses livres, comme dans ceux de ses adversaires et de ses amis, toutes les propositions dangereuses qu'il s'est renfermé. La Providence, "qui jamais n'est venue si grande et si grande à la rencontre de l'orgueil, a dû faire l'un plus d'une vérité aux yeux de M. Guizot. Il nous en faut profiter, nous l'espérons, comme il en aura profité lui-même.

AURÉLIEN DE COURSON.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (HALLE BONSECOURS.) LUNDI, 7 MAI 1849.—M. Méthot fait rapport sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada: renvoyé au comité pour jeudi prochain. M. Chabot fait rapport sur le bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada: renvoyé au comité pour jeudi prochain. Sur motion de M. Chabot, l'ordre pour la seconde lecture du bill pour révoquer l'acte relatif à l'engagement des antérets est remis à jeudi prochain. Sur motion de l'Hon. M. LaFontaine, il est nommé un comité spécial composé de l'Hon. Badgley, M. Dumas, M. Cartier, M. Holmes et du moteur, pour s'enquérir du contenu du bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des actes et instruments relatifs aux immeubles, dans le bureau d'enregistrement à Montréal, et des amendements qui pouvaient avoir été faits à ce bill en chambre ou dans le comité auquel il a été renvoyé, quand les procès de la chambre ont été interrompus par l'incendie du 25 avril dernier. Les amendements du conseil au bill pour permettre aux religieux de l'Hôtel-Dieu de Montréal de posséder d'autres immeubles, sont considérés. M. Cauchon fait rapport sur le bill de la Maison de la Trinité de Montréal; la chambre se forme alors en comité sur le dit bill et y fait divers amendements dont il sera fait rapport demain. M. Cartier présente un bill pour incorporer l'Association St. Jean Baptiste de Montréal, dans la cité, paroisse et district de Montréal:—seconde lecture, demain. M. Watts introduit un bill pour révoquer certains actes y mentionnés et pour réformer et amender les lois des chemins du Canada:—seconde lecture, le 31 du courant. M. Holmes présente un bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal pour lier les eaux du lac Champlain et du fleuve St. Laurent; seconde lecture, jeudi prochain. L'Hon. M. Robinson présente une pétition du Rev. James Beaver, D. D. et doyen du conseil de King's College immédiatement après le président, laquelle est reçue et lue, demandant que le bill de l'université soit amendé de manière à ce que l'instruction chrétienne élémentaire fasse partie de l'éducation.—Le bill en faveur des syndics pour la construction d'une église dans la paroisse de St. François du lac St. Pierre est lu pour la seconde fois et renvoyé à M. Fourquin, M. Chabot, M. Lemieux, M. Fortier et M. Guillet. Le bill relatif aux maîtres et serviteurs (B.-C.) est considéré en comité; sera considéré de nouveau jeudi prochain.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

REDDITION DE GÈNES.—La soumission de Gènes est un fait accompli. Le général La Marmora a pris possession des forts le 10, de la ville le 11 avril. Tout s'est bien passé. La reddition de Gènes a été accompagnée de certaines circonstances qu'il convient d'enregistrer; mais disons d'abord les noms de ceux qui sont exceptés de l'amnistie. Les voici: Le général Avezzana, les avocats David Morchio, Lazotti Didaco-Pellegrini, Frédéric Campanella, et MM. Constantin Reti, Nicolo Acame, Antonio, Borini, Combiato, Albertini, Weber. Avant de s'éloigner, Avezzana a adressé au peuple une proclamation pour le louer de son courage. Gènes aurait pu faire davantage, mais ce qu'elle a fait prouve ce dont elle serait capable. Avezzana ajoute: "La nation vous sera reconnaissante de votre protestation contre les honteuses directions d'une malheureuse guerre." La place a été mise en état de siège. Le 9, Avezzana a écrit à lord Hardwick, commandant la *Vengeance*, que si, à six heures du soir, son bâtiment qui avait fait le branle-bas général de combat et qui même était intervenu en noyant les poudres d'une batterie occupée par les insurgés, n'avait pas repris une attitude pacifique, ordre serait donné aux batteries de la ville de le couler bas. Nous ignorons qu'elle a été la réponse de lord Hardwick à cette lettre peu convenable; mais il est positif que les Gênois, tirant sans cesse le temps de reconnaître les navires, ont lancé dans les bordages d'un vapeur français un boulet qui heureusement n'a causé qu'un dégât matériel. Avezzana s'est empressé d'envoyer ses excuses au commandant du vapeur français. Les Gênois comptaient évidemment sur le secours de la division lombarde, forte de 7,000 hommes. Cette division est restée au Bubbio avec la résolution de passer, dit-on, en Toscane, où elle espère être plus utile à la cause italienne. Le général Joseph Avezzana, qui commandait en chef la garde nationale de Gènes, avant et pendant l'insurrection, a quitté la ville après la capitulation et s'est embarqué sur le *Princeton*, paquebot américain, pour se rendre aux Etats-Unis. La municipalité de Gènes lui avait offert une somme de 10,000 francs pour pourvoir à son existence pendant l'exil; mais le général, désintéressé autant que brave, a refusé, et il n'est parti qu'avec une faible somme à peine suffisante pour atteindre la terre hospitalière des Américains.

ROME, 9 AVRIL.—Rome continue à être écrasée par le régime de la terreur. Les arrestations continuent sous les plus frivoles prétextes. Parmi les membres du clergé dont on annonce l'arrestation, nous remarquons le prélat Galé, chanoine de Saint-Jean-de-Latran.

FRANCFORT.—La *Gazette allemande* publie la déclaration suivante des plénipotentiaires de vingt-huit gouvernements allemands:—"Les représentants des Etats allemands suivants; Bade, Hesse-Darmstadt, Hesse-Electorale, Alenbourg, Mecklenbourg, Holstein, Lauenbourg, Brunswick, Nassau, Saxe-Weimar, Cobourg, Gotha, Oldenbourg, Meiningen, Anhalt-Bernbourg, Dessau, Schwarzbourg-Rudolstadt, Sonderhausen, Reuss, Hohenzollern, Waldeck, Hambourg, Brême, Lubec, Francfort, ont remis ce soir la note suivante au plénipotentiaire du gouvernement prussien: Les soussignés, par suite de la note circulaire prussienne du 3 avril, et convaincus que l'accord le plus prompt possible contribuerait essentiellement à la prompt réalisation de l'œuvre de la Constitution, se sont réunis et ont délibéré provisoirement sur leur mission commune, et ils ont l'honneur de communiquer à M. le plénipotentiaire prussien le résultat de leurs délibérations: Les gouvernements représentés par les soussignés ont vu avec une vive satisfaction, par la dite note et ses annexes, que S. M. le roi de Prusse est disposé à se mettre à la tête de l'Etat allemand. Si Sa Majesté a fait dépendre la validité de l'élection faite par l'Assemblée nationale allemande de l'accord des gouvernements intéressés, cette manière de voir mérite non seulement la plus haute reconnaissance, mais on doit y reconnaître aussi, en égard aux expériences des derniers temps, l'effort vers l'établissement de ces garanties qui sont propres à donner de la durée à l'œuvre de la Constitution allemande. Pénétrés de la conviction que le bien de la commune patrie ne peut être obtenu que par la création d'un Etat fédéral fort; et que des sacrifices doivent être faits par les Etats particuliers; les soussignés n'hésitent pas à donner leur nom des hauts gouvernements qu'ils représentent, leur plein assentiment à l'élection faite par l'Assemblée nationale de l'Empire...."

HONORÉ.—Pesth, 9 avril.—Il n'y a rien de nouveau sur les affaires de Hongrie. On disait à Vienne que le jeune prince Windischgrätz avait apporté, hier dans l'après-midi, la démission de son père. Si la démission est acceptée, le général Welden sera nommé général-en-chef des troupes impériales, et le feld-maréchal Hess chef de l'état-major général.

EVÈQUE.—Le *Moniteur* annonce que M. l'abbé Dupont-Loup, chanoine de la métropole de Paris, vient d'être nommé évêque d'Orléans.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'adresse de l'Union Baptiste du Canada, signée par le président et le secrétaire de la dite société, S. E. Lord Elgin, a fait la réponse suivante :

Messieurs, — Je déplore profondément les excès dont la cité de Montréal a été récemment le théâtre, et j'ai le sincère espoir qu'avec la co-opération de tous les gens de bien, l'harmonie se rétablira, et que le tort qui a été fait au commerce de la Cité sera promptement réparé.

L'empressement avec lequel vous êtes venus, dans ce temps de crise, exprimer votre sentiment de la justice et de l'impartialité avec laquelle j'ai mis en pratique les principes de gouvernement constitutionnel, est pour moi un sujet de gratification bien sincère. Vous pouvez être assurés que je persévérerai constamment dans cette voie, qui seule, je le crois fermement, peut assurer aux habitants de ces colonies tous les droits de sujets Britanniques, aussi bien que l'honneur et l'avantage de la connexion Britannique.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Kingston, signée par 1,000 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

Messieurs, — Les sentiments nobles et patriotiques qu'exprime votre adresse, me causent la plus vive satisfaction. L'amour de l'ordre et de la vraie liberté, sont des affections naturelles. Il ne m'étonne pas qu'elles trouvent un asile dans le cœur de la masse des habitants du Canada. Quant à moi, la voie du devoir m'est clairement indiquée ; et si elle a quel-ques aspérités, je n'ai pas raison de m'en plaindre. Je suis tenu également par le respect que je dois aux ordres de ma Souveraine, et aux meilleurs intérêts de la colonie, d'en administrer le gouvernement, d'après des principes constitutionnels. Cette conduite m'a ci-devant servi de règle. Je ne sais pas y avoir dérogé en aucune circonstance ; et je suis déterminé à y persister d'une manière consistante.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Brockville, signée par 626 personnes, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs, — Je vous remercie sincèrement pour la promptitude avec laquelle vous êtes venus de l'avant, dans la crise actuelle, pour renouveler l'assurance de votre dévouement à Notre Gracieuse Reine, et pour protester contre les outrages auxquels le Représentant de Sa Majesté et les deux Chambres du Parlement ont été exposés dans l'exercice de leurs devoirs importants. Si de tels actes pouvaient être commis impunément, un gouvernement régulier cesserait d'être possible. Je crois fermement que les vrais intérêts du Canada requièrent que son Gouvernement soit conduit d'après des principes constitutionnels. Je continuerai donc, avec l'aide de Dieu, à marcher fermement dans la voie que me trace le devoir ; sans en être détourné par les menaces et les insultes.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A l'adresse des habitants de Repentigny (comté de Leinster), signée par M. le curé et 60 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante :

Messieurs, — Le Gouverneur-Général a reçu avec plaisir vos protestations de loyauté et d'attachement envers Notre Gracieuse Souveraine et son gouvernement et avec reconnaissance l'approbation entière que renferme votre adresse de l'administration du gouvernement provincial par Son Excellence depuis son arrivée dans le pays, de même que l'expression de votre détermination à soutenir Son Excellence dans la voie constitutionnelle qu'elle s'est tracée. Son Excellence espère que les manifestations semblables, qui lui arrivent de toutes parts, auront l'effet d'ouvrir les yeux à ceux qui auraient encore l'intention de troubler l'ordre et la paix publiques.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des habitants de Ste. Anne d'Yamachiche (comté de St. Maurice), signée par M. le curé et 615 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit :

Messieurs, — Le Gouverneur-Général m'a chargé de vous témoigner combien il a été agréablement affecté de l'adresse que vous lui avez présentée dans les circonstances actuelles, dans laquelle vous exprimez si chaleureusement la loyauté et le dévouement dont vous êtes unis envers la Couronne Britannique. C'est pour Son Excellence un sujet de vive satisfaction que de vous entendre dire qu'Elle vous a rendu chers les liens qui vous unissent à l'Empire ; et Elle vous prie d'accepter l'expression de Sa vive reconnaissance en échange de celle que vous lui témoignez pour sa conduite juste, impartiale, ferme et constitutionnelle dans le Gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-obéissant serviteur,

(Signé) J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse des habitants de la Pointe du Lac (comté de St. Maurice), signée par M. le curé et 154 autres personnes et conçue dans les mêmes termes que celle de Ste. Anne d'Yamachiche, S. E. a fait faire une réponse dont les termes sont tels que ceux de la réponse à l'adresse de cette dernière paroisse.

A l'adresse des habitants de St. David (comté d'Yamaska), signée par M. le Curé et 17 autres personnes au nom et au désir de toute la paroisse, et conçue dans les mêmes termes que les deux précédentes adresses, il a été fait aussi une réponse semblable.

A l'adresse des lieutenants colonels des 4e et 3e bataillons de Milice de Rimouski, S. E. Lord Elgin a répondu comme suit :

Messieurs, — Le Gouverneur-Général me charge de vous remercier de l'empressement que vous avez mis à lui faire parvenir, dans ce temps d'agitation, vos assurances d'appui pour le maintien de l'ordre, et des Colonies de l'Amérique Septentrionale Britannique, comme possession de Notre Très Gracieuse Reine. Son Excellence vous remercie en même temps des sentiments de sympathie que vous exprimez envers sa per-

sonne, et de confiance en son intégrité et en son administration.

J'ai l'honneur d'être, etc., (Signé) J. LESLIE, Secrétaire.

A l'adresse suivante des Indiens des districts de London et Western. Haut-Canada, S. E. Lord Elgin a fait la réponse qui suit immédiatement l'adresse que voici :

A Son Excellence le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, etc. etc. etc. Grand Père !

Dans notre cœur nous te donnons la main, et nous remercions le Grand Esprit de l'avoir conservé au milieu de la tempête populaire. — Grand Père ! Tes enfants Rouges ne participent en rien à faire ni à administrer les lois, mais on nous a appris à obéir à Dieu et à le craindre, et à honorer les autorités existantes. — Grand Père ! Tes enfants Rouges ont marché côte à côte avec les blancs rouges à la défense de Notre Souveraine, et nous sommes prêts à le faire encore. Père ! ta voix est forte ; commande, et nous sommes prêts à obéir. — Grand Père ! Mes yeux aiment à voir le drapeau Britannique flotter au vent. Nous le protégerons au prix de notre vie, et veillerons autour de lui jusqu'à la fin. Père, Adieu — Nous prions le Grand Esprit de te protéger et conserver.

(Signé) John Riley, James Maskinonge, Miskokomoy, Wamitogoshes, Tomingo, Eya-wabour, Sunduray, James Thomas. — De la part des Chefs et Guerriers des Districts de London et Western. Certifié, F. B. CIENCI, Secrétaire des Affaires des Sauvages.

REPONSE.

Mes Enfants. Je vous remercie de vos paroles de mon cœur des bonnes paroles que vous avez prononcées. Je sais combien est sincère votre respect pour les autorités, et comme vous êtes toujours prêts lorsque le devoir vous appelle à marcher à côté des blancs rouges et à protéger le Drapeau de la Grande Bretagne. J'espère, cependant, que vous continuerez de jouir longtemps des avantages de la paix, et je prie le Grand Esprit que vous restiez tranquilles dans vos paisibles demeures, pratiquant les arts de l'agriculture et de la vie civilisée, afin que vous soyez prospères et heureux comme vos frères blancs.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

A une Adresse des habitants de la Cité de Montréal, signée par 7836 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse que voici :

Messieurs, Je vous remercie de ce que, dans les circonstances actuelles, vous venez de l'avant pour renouveler l'assurance de votre attachement et de votre loyauté dévoués pour la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et de votre sincère désir de maintenir intacte la connexion qui subsiste entre cette Province et l'Empire dont elle fait partie. Le jour où je pris les rênes du Gouvernement de la Province, j'eus de la part des habitants de Montréal une Adresse dans laquelle on déclarait que les connaissances que j'avais acquises dans la vie publique, comme Membre du Parlement Impérial et dans d'autres charges de haute importance, me permettraient d'entretenir le ferme et agréable espoir, qu'en accomplissant les devoirs importants de ma charge, comme Gouverneur de la Province, j'aurais pour me guider ces principes constitutionnels qui sont familiers aux hommes d'état de la Grande Bretagne, — et j'observai dans ma réponse, que je m'étudierais et j'ais tous mes efforts pour réaliser ces agréables anticipations, en témoignant l'attention convenable aux désirs et aux sentiments du peuple, et en cherchant les avis et l'aide de ceux qui possèdent sa confiance. J'ai constamment adhéré à cette détermination dans l'administration du Gouvernement, et je ne suis nullement surpris que vous approuviez une ligne de conduite qui n'est que l'accomplissement d'un désir unanimement exprimé par les citoyens de Montréal dans cette occasion solennelle. — En encourageant autant que j'ai pu le faire les Instituts d'Arts, les Associations d'Agriculture, les Etablissements d'Education, et en avançant par tous les autres moyens à ma disposition les intérêts matériels de la Province, je me suis acquitté d'un devoir qui m'est très-agréable, en autant que j'ai trouvé dans cette occupation le seul soulagement que j'aie jamais cherché aux labeurs les plus accablants de ma charge. Je me félicite que les outrages déplorables dont cette ville a été récemment le théâtre ne se renouveleront pas, et que l'harmonie entre les citoyens de toutes les classes et de tous les partis sera maintenue — et tandis que je déplore amèrement avec vous que le représentant de Notre Reine ait été insulté, je suis contraint de voir un sujet de consolation dans la croyance que l'entretien qu'en attirant sur soi la fureur de la violence populaire, je puis avoir prévenu une échauffée plus grande encore — celle d'une querelle entre des hommes qui devraient vivre en frères — habitants du même pays — sujets du même Souverain — et enfants du même Père qui est dans les Cieux.

(Signé) ELGIN ET KINCARDINE.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 15 MAI 1849.

L'ORGANE DE M. PAPINEAU.

L'Avenir de samedi annonce gravement que depuis le 25 avril ses rédacteurs "ont armé leur gantelet de guerre" contre le ministère, mais qu'ils le reprennent aujourd'hui. C'est, comme l'on voit, un avis bien redoutable ! Mais écoutez-les ; ils ajoutent, que "c'est la gravité des circonstances" qui les a rapprochés des ministres, qu'ils appellent "les hommes de bascule qui ont déchiré le pacte libéral." Ils émettent mieux faits de dire la pure vérité. S'ils l'eussent dite, nous aurions su qu'ils ne prenaient les armes et ne se rapprochaient des ministres "dont, disent-ils, des abîmes doivent les séparer," que parce qu'ils avaient espéré d'entrer "en service" et "en garnison," comme ils disent, et de recevoir les faveurs des ministres qu'ils affectent d'appeler les "sujets de l'œuvre Sydenham." Aujourd'hui, ils ne reprennent directement le ton offensif que parce que leurs désirs et espérances sont déçus, et que les ministres ne savent pas apprécier les immenses services que les rédacteurs de l'Avenir rendent journellement au pays !

Les sus dits rédacteurs sauront en effet se venger ; ils parlent de "la coupable apathie des ministres," et de "leurs intrigues déplacées et inconscientes." Eh ! bien, en quoi consistent, selon l'Avenir, cette apathie et ces intrigues ? Le ministère, dit-il, n'a pas réprimé avec "énergie et courage les hordes de brigands, qui viennent de saccager notre ville... Il a exploité la situation pour tâcher d'arracher à et à quelques votes "de confiance..."

A la première accusation, nous répondons ce que nous avons déjà répondu : qu'il ne faut pas condamner les ministres avant de les entendre, d'autant plus qu'autant que le public peut en juger jusqu'à présent, le ministère a tenu depuis le commencement des troubles la seule conduite que l'humanité, la politique et le patriotisme pouvaient leur dicter.

Quant à la seconde accusation, elle est entièrement contraire aux faits. Le ministère n'a rien essayé pour nous servir de l'expression grivoise et polie de l'Avenir. Le ministère n'a pas envoyé d'adresses dans les comtés, quoiqu'on dise l'Avenir. Les représentants, voulant faciliter à leurs comtés les moyens de s'adresser au gouverneur comme commençaient à le faire les villes, ont fait faire des blancs qu'ils leurs ont envoyés. Les comtés, réunis en assemblée, ont examiné si ces blancs ou formules contenaient ce qu'ils avaient intention de dire, et les ont modifiés ou acceptés. Quel mal à cela ? Est-ce que les comtés en étaient moins libres ? Est-ce que d'ailleurs ils ne devaient pas s'attendre que leurs représentants leur enverraient un mot d'avis, afin de leur faire connaître leurs sentiments et leurs vues ? Est-ce que ce n'est pas la marche suivie, chaque fois, qu'un comté s'assemble ? D'un autre côté est-ce que l'Avenir suppose au peuple assez peu de bon sens pour dire en cette circonstance ce qu'il ne pensait pas ? Il faut en vérité qu'il en ait bien étrange opinion. Nous, qui pensons que nos populations sont pour le moins aussi capables de juger des affaires politiques que tout autre peuple, nous sommes fermement convaincu qu'elles n'ont adopté les adresses à S. E. Lord Elgin, qu'après les avoir pesées et en avoir compris toute la portée ; nous pensons de plus qu'elles regarderont, comme une injure à elles faite, les insinuations méchantes et mensongères des rédacteurs de l'Avenir.

Nous sommes vraiment peiné de voir ce journal-là renouveler son acharnement contre les ministres, le parti libéral et tous les Canadiens. Pourquoi ne mettait-il pas de côté son désappointement ? Il tenait donc bien fort à entrer en garnison ! Que ne se représentait-il les malheurs du pays ! Que ne réfléchissait-il un instant à notre état social actuel ? Dans ce cas il n'eût pas fait de semblables attaques, des attaques aussi injustes contre le ministère et le peuple qui le soutient. Que les rédacteurs relisent donc leur œuvre ; ils verront qu'ils ont fait pitié à tout le monde ; ils comprendront pourquoi leur conduite fait monter le rouge de la honte au front de tout Canadien de cœur et de conscience. S'ils ne le comprennent pas, c'est qu'ils n'ont rien dans leur poitrine ; c'est qu'ils ne savent pas ce qu'est le patriotisme ; c'est qu'ils ignorent ce qu'est le devoir.

L'Avenir de mercredi termine un article éditorial par les paroles suivantes :

"Néanmoins quelques grandes qu'aient été les fautes de l'administration pendant la huitaine que nous venons de traverser ; quelques soient les lenteurs et les indécisions manifestées chez les autorités, nous laisserons tomber le ribbon sur le tout, parce qu'il ne faut pas dissimuler nos forces, tant que nous demeurons sous la pression d'une situation aussi grave que l'est aujourd'hui celle du parti français. Soyons sur nos gardes, car le danger peut s'aggraver d'un instant à l'autre ; mais dans le cas, nous n'hésiterons pas à assurer, que dès lors qu'il s'agit de défendre notre vie, nos droits et notre nationalité, il n'y a pas un seul canadien-français hors des rangs."

Avec de semblables sentiments, on devrait croire que l'Avenir n'a pas un mot de blâme, pas un mot acrimonieux envers les ministres et le parti libéral, "parce qu'il ne faut pas diminuer nos forces, tant que nous demeurons sous la pression d'une situation aussi grave." Mais tout n'est pas ce qu'il est ; cette protestation de l'Avenir n'est que pour faire de l'effet et montrer son désintéressement et son patriotisme ! Car, un peu plus haut, ce journal adresse des reproches au parti libéral représenté par Pimonsse, majorité des représentants, et il parle "de la manière molle et indécise avec laquelle l'exécutif réprima l'impudente audace du parti tory ; etc. Pour notre part, nous n'avons pas intention de relever un à un tous les avançés de l'Avenir. Nous nous contenterons de lui dire que la simple justice exigerait que MM. les collaborateurs ne complicités pas l'exécutif et même ne déversassent pas le blâme sur lui, avant de savoir ce qu'il a dit pour s'expliquer et se justifier. Cette conduite-là est étonnante et convenable, d'autant plus qu'à l'heure qu'il est, l'opinion générale est en faveur de la manière dont a agi le ministère, durant les troubles récents.

Les quelques partisans de M. Papineau, de l'Avenir et de leur politique, dans la paroisse d'Yamachiche, sont absolument découragés de l'adresse que les intelligents habitants de cette paroisse viennent de signer, pour condamner les outrages commis à Montréal, et approuver la conduite du gouverneur et du ministère. Ils commencent à voir que les doctrines extrêmes de M. Papineau ne sont pas du goût des habitants éclairés du comté de St. Maurice, et que M. Papineau ne pourrait pas y être réduit à l'heure qu'il est. Ces convictions mettent les quelques exaltés, qui se trouvent à Yamachiche, tout hors d'eux-mêmes. Aussi pour se venger de leur défaite, ils font publier dans l'Avenir, réfugié de tous les mécontents et ambitieux, une correspondance, dans laquelle ils tournent en ridicule le respectable curé d'Yamachiche, et l'accusent de s'immiscer dans la politique, de refuser obstinément de se joindre aux amis de l'Avenir à Yamachiche.

Nous n'avons pas intention de relever ces attaques et d'entrer en lutte avec des adversaires aussi redoutables. Seulement qu'il nous suffise de dire, que si ces bons messieurs entendent, par s'immiscer dans la politique, la part que tout citoyen est tenu de prendre en ce moment dans les affaires publiques pour le maintien de nos droits et de notre constitution et contre l'anarchie et le règne de la terreur, M. le curé d'Yamachiche est prêt à avouer ce fait, qu'il, aux yeux du pays tout entier, est un acte de vrai patriotisme. Il s'agit en effet dans le moment de notre existence-même ; il s'agit de savoir si nous al-

lons laisser le gouvernement du pays aux turbulents, incendiaires, émeutiers, rebelles, qui troublent Montréal depuis le 25 avril ; ou si nous soutiendrons le gouvernement actuel, le parlement, le gouverneur et le ministère, qui est l'élu du peuple. Il n'y a pas à balancer ; il faut adopter le second parti. C'est ce qu'a fait M. le curé d'Yamachiche, et il a bien fait.

Quant aux anarchistes, turbulents, mécontents, ambitieux, etc., nous leur conseillons d'aller ailleurs que dans ce pays ; car leurs doctrines n'y feront pas fortune. Le peuple veut la paix, et il l'aura. Il n'aime pas les gens du tout ou rien, pas plus qu'il n'aime les loyaux qui ont incendié le parlement et insulté le représentant de notre souveraine. Mais les hommes qui, tout en se disant catholiques et soumis à l'Eglise, sont sans cesse à attaquer nos prêtres et nos évêques, comme le font l'Avenir et ses fidèles correspondants, notre bon peuple les méprise, les républicains les repousse, comme l'on méprise, républicain et repousse un homme qui trahit votre confiance, et récompense vos services par des injures et l'ingratitude. De notre côté, après ce que nous venons de dire, nous garderons le silence sur "un anti-émeutier" et "un loyal canadien", dont le premier aurait dû voir que sa lettre a été refusée par la Mère, parce qu'elle était une lettre d'ajournement à un respectable membre du clergé. Le loyal Canadien aurait dû avoir le même sort de la part de l'Avenir, mais ce dernier journal a des doctrines politiques et religieuses si élastiques, que les insultes au clergé sont parfaitement de son goût et reçoivent de sa part un patronage tout spécial.

LA DERNIÈRE EMEUTE.

Nous traduisons du Pilot de samedi le document suivant qui lui a été communiqué :

"Dix messieurs du conseil législatif, vingt membres de l'assemblée législative, et vingt-deux messieurs du Haut-Canada, se réunissaient à l'hôtel Tête, pour un banquet d'amis, à 7 1/2 du soir. L'hon. Adam Ferguson présidait, ayant à sa droite et à sa gauche, les orateurs du conseil et de l'assemblée législative. Les convives se récréèrent tranquillement jusque vers 10 heures, lors qu'on entendit les cloches du feu qui sonnaient, et des pas précipités dans les rues. Les convives ne s'en occupèrent nullement. Avant la sonnerie des cloches et avant qu'aucune santé n'eût été portée, on avait reçu avis qu'il se faisait des rassemblements ; mais on ne s'occupait pas autrement de la rumeur, qu'en envoyant un message à M. Weatherhall pour l'en avertir ; il était environ onze heures. La foule fut dans la maison était considérable. M. McKenzie remerciait alors au nom de la députation de Kingston, dont on venait de porter la santé, lorsqu'une grêle de pierres fut lancée par la foule. Les convives demeurèrent à leurs places, et M. McKenzie continua à parler ; mais bientôt l'attaque devint plus formidable. On jetait du dehors à l'intérieur des pierres qui pesaient de 8 à 10 livres. Les volets durent céder ; tout le chassis fut brisé ; jusqu'à ce moment, personne à l'intérieur n'avait offert de résistance. Un quart d'heure environ après que la fenêtre du devant eut été brisée, on se précipita du dehors dans la port-voisine de la chambre à diner, et des pierres furent lancées de nouveau. La fenêtre du passage et la porte cédèrent et s'ouvrirent ; et si ce n'eût été de l'assistance opportune de quelques-uns des convives, la maison se remplissait de monde. Les assésés réussirent à fermer la porte, quand on entendit crier : "mettez-y le feu, mettez-y le feu !" et un madrier de 3 pour ces d'épaisseur fut introduit entre la porte et le chambranle. Avec ce levier, les émeutiers étaient en frais de forcer la porte, en appliquant et levant, lorsqu'un coup de feu fut tiré. Cela produisit une trêve de quelques instants, pendant laquelle le militaire arriva et dispersa la foule. Personne à table n'était armé, et n'avait aucun moyen de résistance, tant qu'on n'eût vu les signataires de ce document. La violence des émeutiers était telle qu'elle dut inspirer les plus grandes appréhensions ; et eussent-ils réussi à se frayer un passage les soussignés croient que les résultats eussent été des plus désastreux.

WM. C. GUYMAR, WM. L. PERRIN, THOMAS EYRE, THOMAS SCOTT, Montréal, 11 Mai 1849.

CONCILE DE BALTIMORE.

Extrait d'une correspondance du Freeman's Journal de New-York sur le concile de Baltimore :

"Les graves matières qui doivent se discuter au concile, écrit le correspondant sous la date du 6 mai, ne sont pas encore arrivées à la connaissance du public. En attendant la presse protestante se perd en conjectures pour savoir si les pères du concile pourront conclure quelque chose sans le Pape ; et la Tribune est d'avis qu'ils le pourraient fort bien. Les évêques qu'on attendait sont tous arrivés ; et confèrent entre eux des questions qu'ils devront aborder dès l'ouverture des séances. Six mois d'avance chaque prélat envoie à l'archevêque de Baltimore la liste des motions, qu'il veut faire traiter ; celui-ci les dispose par ordre et les communique dans une circulaire à tous les archevêques et évêques de l'union américaine. Quel contraste entre ce procédé plein de dignité et de franchise, et les caucus qui précèdent toutes nos grandes assemblées ! Aussi, une semaine suffit-elle à nos prélats pour expédier une multitude d'affaires de la plus haute importance."

Le correspondant du Freeman's après avoir assisté à l'ouverture du concile, qui eut lieu à 11 h. du matin le même jour, continue en ces termes : "Oh sainte église catholique, que vous êtes grande, infiniment grande dans votre origine, merveilleusement grande dans votre histoire, mystérieusement grande dans vos opérations, auguste et grande quand vous enseignez et corrigez les rois et les royaumes, comptissante et grande, quand vous vous abaissez à consoler la douleur et à relever le courage abattu ! L'église catholique est vraiment grande dans tous les temps et dans tous les pays ; mais pour bien comprendre combien elle est grande dans ce pays, il faut avoir été témoin de l'auguste solennité qui vient d'ouvrir le concile à la cathédrale de Baltimore. La pluie empêcha la procession, de se déployer avec la pompe accoutumée. Les théologiens et les chapelains, pris les prélats, et l'archevêque de Baltimore se rendirent en costume à la cathédrale en traversant la cour du palais.

Après la messe, célébrée par l'archevêque de Baltimore, Mgr. Kenrick, archevêque de Saint-Louis, monta en chaire et prêcha sur les premiers versets du psaume fondamentale ejus in mentibus sanctis, s'arrêtant

d'une manière particulière à ces paroles : gloriosa dicta sunt de te civitas Dei. L'infailibilité, l'unité, et la visibilité de l'Eglise, comme corps vivant de J. C., l'immuabilité de sa foi et de sa morale, tels sont les points qu'a développés le prélat, mais avec une telle fraîcheur d'expressions, et des allusions si frappantes à la position actuelle de l'Eglise, qu'il n'eût pas de peine à captiver l'attention de son immense auditoire.

Immédiatement après le sermon, Mgr. l'Archevêque de Baltimore procéda à l'ouverture du Concile. Le prélat s'éleva sur un trône élevé devant le maître-autel ayant à sa droite le T. R. P. Bernard, Provincial des Redemptoristes, et le T. R. P. Messire Délaun, Supérieur de St. Sulpice, et à sa gauche le T. R. P. Burhardt, provincial des Jésuites. Quand les Evêques eurent donné leur placet pour l'ouverture du concile, le clergé entonna solennellement le miserere. Pendant tout ce temps-là, dit le correspondant, la très Sainte Vierge semblait avoir les yeux fixés sur le concile du haut de son autel, que relevaient admirablement les bouquets de fleurs et une brillante illumination, comme si elle était réellement présente au concile de Baltimore, veillant sur ce qui allait s'y faire, comme autrefois au concile de Jérusalem. A 8 heures, Mgr. Timon prêcha avec beaucoup d'unction sur la dévotion à Marie. Les prélats devaient prêcher dans l'ordre qui suit : Mgr. Hughes lundi, Mgr. Spalding mardi, Mgr. Keurick de Philadelphie, mercredi, Mgr. McCloskey jeudi, Mgr. O'Connor vendredi. En outre il a dû y avoir jeudi une messe solennelle de Requiem pour les prélats défunts, à laquelle Mgr. Purcell devait prêcher ; et Mgr. Hughes devait prêcher à la clôture solennelle du concile, dimanche dernier.

Les prélats présents au concile étaient au nombre de 25, dont deux archevêques, et vingt-trois évêques. Trois seulement étaient absents, savoir : Mgr. Flaget évêque de Louisville, très avancé en âge. Mgr. François N. Blanchet, archevêque d'Orégon City, et Mgr. Magloire Blanchet évêque de Walla Walla. L'Orégon est divisé en 8 diocèses, et forme une province ecclésiastique, dont Orégon City est le siège métropolitain. De ces 8 diocèses trois sont situés dans les possessions britanniques : savoir les diocèses de l'île de Vancouver, de la princesse Charlotte, et de la Nouvelle Calédonie.

ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

Le steamer Hibernia est arrivé à Halifax jeudi à 5 heures du soir ; il apporte des nouvelles d'Europe de 7 jours plus récentes. Les marchés de Londres étaient à peu près comme aux dernières dates. L'argent continuait à y être en abondance. L'Hibernia avait à son bord £83,000 en espèces. A Liverpool, le commerce était languissant. Les fonds français se maintenaient. Le marché des céréales a été plus achalandé.

Les hostilités entre le Danemark et la Prusse continuent, sans avantages marqués ni d'un côté ni de l'autre. Le 20 avril, les troupes allemandes sont entrées dans le Jutland. La France était tranquille. L'expédition pour Rome avait mis à la voile le 27 avril ; elle était arrivée à Civita Vecchia, d'où elle devait marcher de suite sur Rome. La Sardaigne refuse les conditions offertes par l'Autriche. Le ministère Piémontais a donné de nouveaux ordres au département de la guerre de se préparer pour la reprise immédiate des hostilités. L'état de l'Allemagne continue à être peu satisfaisant. L'Autriche se fait toujours battre en Hongrie. La guerre entre Naples et la Sicile est encore au désavantage des Siciliens. Une autre ville s'est rendue aux Napolitains.

Autres détails.—La fleur du Canada se vendait à Liverpool de 24 à 24 chelins le quart. En France, les affaires commerciales étaient très-peu actives. Le Jour et des Débats annonce que le ministre français à Turin a reçu ordre de son gouvernement d'encourager le nouveau roi du Piémont à rejeter les conditions de paix offertes par Radetsky. L'envoyé extraordinaire du gouvernement républicain de Rome, près la république française, a protesté contre l'expédition française contre Rome, et a dit que son gouvernement était prêt à accepter la médiation de la France. Il lui a été répondu que la France ne pourrait pas négocier avec ce qui n'existe pas. A Paris sur 4,500 cas de choléra, 2,500 ont été funestes.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Vendredi, 11 Mai 1849. Le Bill de l'université de Toronto est considéré, et après de bien longs débats, le Bill est en une seconde fois sur une division de 50 contre 12, M. Papineau votant encore une fois avec ses honorables amis MM. les Tories.

Samedi, 12 mai 1849. Le bill pour l'établissement d'une cour d'appel et criminelle pour le B. C. ; le Bill de l'Association St. Jean Baptiste de Montréal ; le Bill relativement aux greffiers des cours de justice, etc., qui reçoivent des honoraires, etc. ; le Bill de la congrégation des hommes de St. Roch de Québec ; le Bill de Louis Comte, sont lus pour la troisième fois et passent.

Lundi, 14 Mai 1849. La troisième lecture du Bill de M. Méthot pour mettre des hypothèques sur les vaisseaux qui se bâtissent ou se réparent chaque année dans le Bas-Canada, afin de protéger les ouvriers employés à ces constructions ou réparations, a été renvoyé à plus tard. Il y a eu à ce sujet un bien long débat au quel MM. Méthot, Cameron, Boulton (de Norfolk), Sherwood (de Toronto), Badgley, Cartier, Chabot, Cuchon, etc., ont pris part. M. Cartier a surtout fait un bien bon discours à l'appui de la troisième lecture ; mais la majorité était d'opinion que le Bill, tel qu'il était, était propre à décourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada. Nous ne savons pas si M. Méthot a l'intention de rapporter ce nouveau son Bill, et d'essayer encore de lui faire subir sa troisième lecture. Bientôt après, M. Gagy a fait motion qu'il soit nommé un comité spécial afin de savoir à quelle somme se montent les frais d'impression des adresses qui viennent en ce moment de tous côtés au gouverneur-général. Cette motion fut insignifiante qu'elle est à été l'origine d'un débat fort intéressant et surtout trop long pour pouvoir se trouver dans notre feuille de ce jour. M. le Solliciteur général Blake a fait à cette occasion un magnifique discours, finalement, la motion a été perdue, 8 à 9 membres seulement votant dans l'affirmative.

CONSEIL LEGISLATIF.

Hier, à trois heures, a eu lieu au Conseil Législatif l'appel nominal de tous les membres, qui se sont trouvés au nombre de 42. L'hon. M. Ross a ouvert la discussion par un habile discours, et a ensuite proposé l'adresse suivante :

A Son Excellence le très-honorable James, comte d'Essex et King, notre chevalier de l'ordre très-ancien et très-noble du charbon, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence :

Nous, les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence pour lui, exprimer la profonde indignation que nous avons éprouvée à l'occasion des insultes grossières et de la violence dont Votre Excellence et la Législature ont dernièrement été l'objet, et pendant lesquels nous avons eu à déplorer l'incendie de l'édifice dans lequel les deux chambres du parlement tenaient leurs séances, aussi que des bibliothèques précieuses et des archives de la province. Nous avons eu aussi à déplorer, pendant cette émeute, la destruction de propriétés privées, et nous assurons Votre Excellence que cette chambre est disposée à concourir dans toutes les mesures propres à mettre le gouvernement en état de rétablir la paix, d'assurer la tranquillité publique et d'empêcher qu'elle ne soit troublée à l'avenir.

L'hon. M. McGill lui a succédé, et a parlé à son tour bien au long, finissant par proposer en amendement l'adresse suivante :

Nous les dévoués et loyaux sujets de Sa Majesté le Conseil Législatif du Canada, réunis en parlement provincial, demandons qu'il nous soit permis de nous approcher de Votre Excellence, pour lui exprimer le profond regret que nous avons éprouvé à l'occasion de la perturbation de la paix publique dans la cité de Montréal, qui a été cause de la destruction déplorable de l'édifice du parlement et des archives, de bibliothèques précieuses, de la propriété individuelle et de torts faits à la personne de quelques uns des sujets de Sa Majesté.

Dans des circonstances, si déplorables, nous croyons que notre premier devoir est d'offrir à Votre Excellence l'assurance que, de notre côté, nous n'épargnerons rien pour rétablir la tranquillité publique, et que nous sommes prêts à concourir dans toutes les mesures jugées nécessaires pour rétablir la paix publique et pour la protection des propriétés.

Mais en exprimant l'opinion, que la première démarche à suivre, soit tendre au rétablissement de l'ordre, nous pensons que nous manquons à ce que nous devons à notre pays, si nous n'exprimons notre conviction que c'est à l'avis, qui a été donné à Votre Excellence, de sanctionner le bill des pertes de la rébellion, malgré les nombreuses adresses priant Votre Excellence de ne pas le sanctionner, mais de le réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, que doivent être attribués des troubles si fâcheux pour l'honneur et la prospérité du pays ; et nous désirons exprimer à Votre Excellence, notre profond et sincère regret que Votre Excellence ait suivi cet avis, qui a attiré des insultes aussi graves sur le représentant en cette province de Sa Très-Gracieuse Majesté, dont l'auguste personne et la couronne sont l'objet de notre plus vif et sincère attachement.

L'hon. M. D. E. Viger a alors pris la parole, et a déclaré, après s'être fortement élevé contre les turbulents et les émeutiers, qu'il supporterait la motion principale, c'est-à-dire celle des membres libéraux. Cette conduite de la part de M. Viger ne peut que lui faire honneur.

L'hon. M. Morris, et l'hon. M. Jones ont aussi parlé, pendant au moins une heure, et demie, contre la motion principale.

L'hon. M. Caron (orateur du conseil) a succédé à l'hon. M. Jones, et a fait sans contredit le meilleur discours de toute la soirée. L'hon. Monsieur a donné l'historique du bill d'indemnité pour le Haut-Canada et du bill d'indemnité pour le Bas-Canada ; il a fait voir que ces mesures étaient basées sur les mêmes principes et avaient la même tendance ; puis il a montré que le bill pour le Bas-Canada n'était pas un bill d'un caractère humilié et ne devait pas être réservé, puisque six bills de la même nature et semblables avaient été passés en Canada depuis l'année 1838 ; enfin, il a terminé par dire qu'après tout cela, si l'on persistait à ne pas vouloir d'un pareil bill, c'était parce qu'il s'agissait des Bas-Canadiens. L'hon. membre a aussi ajouté qu'il répétait ce qu'il avait déjà dit : que l'intention du gouvernement n'était pas, n'avait jamais été et ne pouvait jamais être de payer les rebelles et de justifier la rébellion. (Afin de pouvoir rendre pleine justice à l'honorable orateur, nous donnerons son discours en entier aussitôt que possible.)

L'hon. W. De Blaquière, qui ne paraît jamais au conseil, s'est levé à son tour, et a été suivi d'un grand nombre d'autres orateurs. Finalement la motion d'amendement a été perdue, et la motion principale (celle de M. Ross) a été emportée par un vote de 23 contre 18, l'hon. D. B. Viger votant avec la majorité, et les honorables DE BOUCHERVILLE et BRUNEAU votant avec la minorité !!!

Nous écrivions beaucoup désiré donner à nos lecteurs quelques échantillons des idées émises sur le Clergé Catholique par M. Papineau, dans la séance de vendredi soir. Mais la grande abondance des matières nous force à différer nos remarques sur les paroles inconvenantes et calomnieuses de l'hon. membre ; mais il ne perdra rien pour attendre.

La Gazette de Montréal continue son tapage comme depuis le 25 avril. Son rédacteur n'a eu effet d'autre but que de créer chez ses amis [Tories] une haine acharnée contre les libéraux et les Canadiens-Français en particulier ; il veut le trouble et le bouleversement. Nous supposons qu'il n'a rien à perdre dans de semblables circonstances.

Le Morning Chronicle de Québec, avec une bonne foi sans pareille, écrit dans son dernier sommaire pour l'Europe : "A l'exception d'une ATTAQUE faite, mercredi soir, avec des armes à feu, par une députation des soutiens du Ministère à Toronto, pendant qu'ils dinaient à l'Hôtel Tott, sur une bande d'émeutiers qui gro-

gnent dehors, il n'y a rien eu de sérieux."—Pauvre Chronicle ! où donc as-tu mis ta pudeur ? où donc est ta vérité ? L'imagination qu'en Angleterre on ne connaît pas assez pour le croire en politique. Mais il n'y a rien qui nous étonne là-dedans. Le Chronicle regarde la Gazette de Montréal comme son oracle, et la pauvre Gazette, elle, se fait un vrai plaisir de dire toute autre chose que la vérité.

La société de S. André de Toronto, dit le Pilot, indignée de la conduite de celle de Montréal, s'est réunie, et a passé une adresse d'approbation de la conduite de S. E. Lord Elgin. Sur 60 membres présents, un seul était d'un avis contraire. C'est précisément, comme à St. Hyacinthe : un certain individu, bien connu pour ses idées avancées, s'est trouvé, la semaine dernière, seul en opposition à toute la paroisse au sujet d'une adresse à Lord Elgin et d'une autre à la Reine.

Nous voyons avec le plus grand plaisir qu'il va être établi à Montréal un escadron de cavalerie provinciale, que l'on est, dit-on, activement occupé à lever. On nous dit que ce corps de cavalerie se composera de 75 à 100 hommes. On ajoute que cette cavalerie sera sous les ordres de la corporation ; c'est ce que nous ignorons. Mais il paraît que le Herald en a aussi entendu parler, et hier notre confrère s'éleva fortement contre cette mesure, et surtout contre le renvoi de plusieurs compagnies de papeterie, qu'on dit avoir prévariqué. Il croit que cet renvoi devra produire beaucoup d'excitation, de mécontentement et de résultats désastreux. Nous croyons le contraire, et nous sommes certain que les citoyens de Montréal en général seront de notre avis. On ne saurait en effet risquer beaucoup par ces changements, surtout lorsque l'on voit que, lors de l'incendie de la maison du parlement, on a laissé brûler la bâtisse sans presque s'opposer aux progrès des flammes. D'ailleurs un corps de cavalerie sera bien utile dans des temps d'émeute, pour empêcher les incendies et autres outrages.

Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que Robert Finvin et Mathew Ryan, viennent d'être admis à pratiquer comme avocats dans le B. C.—M. Ryan est un homme de talent qui mérite l'encouragement du public ; nous le lui souhaitons bien sincèrement.

Plusieurs officiers de milice [Tories] viennent de renvoyer leurs commissions. Il faut bien remarquer que ce ne sont pas des places lucratives ; autrement on ne les eût jamais eues. Les résignations, pauvres gens ! qu'ils sont petits !

Nous voyons par le Herald de samedi que S. H. le juge en chef Robinson, dans le Haut-Canada, disait dernièrement, en s'adressant à un jury, que de brûler ou de détruire quel qu'un en effigie publiquement et d'invoquer son nom dans des cérémonies, est une espèce de libelle ; et que, quand on en agissait ainsi pour jeter de l'odieux sur le gouvernement ou ses mesures, c'est une sédition. C'est un avis aux turbulents !

Le Herald de samedi publie un extrait du Daily News, qui donne une lettre de son correspondant romain. Le Herald semble ajouter foi à ce récit, puisqu'il le publie sans remarques. Nous pouvons assurer qu'il n'en est nullement ainsi. Toutes les correspondances de Rome nous apprennent en effet que les misérables qui régissent alors les Etats Pontificaux, avaient fait enlever d'un cimetière quatre à cinq squelettes, qu'ils firent placer dans une voûte du palais de l'Inquisition. Ils voulaient faire croire au peuple que c'était les squelettes de quelques prisonniers qui avaient péri dans les cachots. C'est là une ruse si grossière que l'on n'aurait pas manqué de s'en douter, même sans les explications qui précèdent, surtout quand on réfléchit en quelles mains se trouvait alors le gouvernement de Rome.

Nous sommes bien aise de voir que les adresses à S. E. Lord Elgin continuent à arriver en grand nombre à Montréal de toutes les parties du Haut et du Bas-Canada. Nous espérons qu'on se fera un devoir non moins important de se hâter de signer l'adresse pour demande à notre très-gracieux souverain de ne pas rappeler Lord Elgin et de ne pas désavouer le Bill d'Indemnité. Montrons que nous sommes capables de veiller à la conservation de nos droits.

La Gazette de Québec du 12 nous apprend qu'il y est arrivé d'Europe un détachement d'artillerie.

La berge "California" est arrivée ce matin dans notre port avec une cargaison de 10,300 minots de blé ; elle vient du port Stanley.

Le Catholic Magazine de Baltimore rapporte que le 29 avril, Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Baltimore a confirmé 56 personnes de content, dans la chapelle de St. François, attachée au couvent des Sœurs de Providence à Baltimore ; ces bonnes sœurs sont des personnes de content.

Nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui une nouvelle liste d'Associés à la tempérance. Du 27 avril au 8 mai, le Rév. M. Chimiquy a reçu de la tempérance 2,000 personnes à Rigaud, 800 à Ste. Marie, 1,800 à St. Polycarpe, 1,700 à St. Ignace et 1,400 aux Cédres ; faisant le beau total de 7,500.

LE LOYAL M. GUGY !

Hier, à la Chambre d'Assemblée, M. Gagy a déclaré que "si la Reine donne sa sanction au Bill d'Indemnité, le résultat sera que ses sujets coloniaux seront déliés de leur serment d'allégeance" !!!

OPINION DE LA PRESSE.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Grâce aux événements de la dernière quinzaine, le Canada, sorti tout-à-coup de la pénible obscurité où végète d'ordinaire sa politique, a conquis la première place parmi les pays dont les faits et gestes appartiennent plus spécialement au domaine de la polémique quotidienne. Quant à présent, toutefois, nous n'avons nul incident nouveau à enregistrer. La trêve qui s'est faite à la voix des chefs mêmes du mouvement, continue à

maintenir la tranquillité matérielle, il est probable que rien ne viendra plus la troubler jusqu'à ce que la métropole, prononçant en dernier ressort sur le fond du litige, donne libre cours aux griefs et à l'animosité du parti qui se trouve lésé par sa décision. Quelle forme revêtira alors l'agitatio ? Quels seront et son degré d'intensité et ses conséquences ? Cela dépendra évidemment de la conduite tenue par le cabinet britannique. Mais ce serait se faire illusion que de croire à l'extinction définitive des troubles. Aujourd'hui, comme il y a trois semaines, la fermentation, suspendue par l'attente, a repris, après un moment d'explosion révélatrice, le cours de son travail silencieux. Le jour où disparaîtront sans retour les espérances et l'incertitude qui l'enchaînent pour la seconde fois, elle écartera dans sa violence et sa portée véritable. Jusques-là, nous allons assister à une de ces situations transitoires, caractéristiques de l'histoire qui ne révèle rien, et dont le seul caractère distinctif est l'inquiétude générale des esprits.

Quelques journaux du matin annoncent que l'hon. M. Hincks est parti pour l'Angleterre. Il paraît que ce bruit est fondé.

↳ Voir la dernière page.

FAITS DIVERS.

JUGES DE PAIX.—S. E. le gov. gén. vient de nommer juges de Paix pour le district de St. François les messieurs, suivants ; E. Cox, H. S. Griffing, McCullough, L. Walker et C. W. Brooks, coadj. J.

BONS PROVINCIAUX.—Le 11 courant, il avait été émis pour £324, \$10 de Bons-Provinciaux ; il en était rentré pour £179,170, il y avait encore en circulation pour £145,670.

PORTE LÉVI.—Environ 60 personnes, employées de certains chantiers à la Pointe-Lévi, ont brûlé, mardi soir, l'effigie du gouverneur sur le terrain d'un particulier ! Cette précaution fut prise, dit-on, vu les dispositions généralement connues des paroissiens qui n'auraient pas permis cette comédie sur la voie publique. J. de Québec

MARIAGE.

A St. Roch, le 9 courant, M. Jules-Isaac Benoit de Lévesque a épousé Mlle Elise L'Herault dite L'Heureux, fille aînée de Jean-Est L'Herault dit L'Heureux.

A St. Mathias, le 10 avril dernier par Messire B. Brien curé de lieu, Jacques N. Robitaille, Ecr. Notaire, de St. Hilaire, à Belle. Catherine Johnson, fille du feu Col. John Johnson.

En cette ville, le 11 à l'âge de 24 ans, Demoiselle MARIE ADELAÏDE LEMAITRE, seule fille de M. Frs. Lemaitre Typographe, ci-devant de Québec.

NAISSANCE.

A Sorel, le 12, du courant, la Dame du Capt. Louis St Louis, a mis au monde un fils.

DECÈS.

A Berthier, le 30 avril dernier, à l'âge de 86 ans, Joseph Côté.

Au même lieu, le 1er mai courant, à l'âge de 85 ans, Jean Bie. Falardeau, père, ancien et respectable cultivateur de cette paroisse.

Au même lieu, le 4 courant, à l'âge de 69 ans et 8 mois, Guillaume Rouleau.

A Toronto, le 4, M. McClure, à 49 ans.

GRAINS DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des Graines.

LES grains de jardin sont généralement importés en ce pays, en automne et gardés dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe ayant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'elles sont semées en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent :

Artichauts	Asperges	Fèves
Brocoli	Betteraves	Choux-fleurs
Carottes	Concombes	Carottes
Cerfeuil	Sariettes	Poireaux
Laitues	Melons	Marjolaine
Moutar es	Oignons	Pois-Choux
Persils	Piments	Citrouilles
Raves	Rhubarbe	Romarin
Saffran	Sauge	Choux de Savoie
Epinards	Sariette	Thym
Tabacs	Navet	Tomates
Fèves rouges	Betteraves blanches, etc. etc.	

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

On a besoin à Rigaud d'un Instituteur pour l'Ecole modèle, d'une Instituteur pour l'Ecole des filles, et de 4 Instituteurs ou Instituteuses pour d'autres arrondissements. Les Instituteurs admis à l'enseignement par le Bureau des Examinateurs seront préférés. Adresser franc de port à

PH. GARREAU, S. L. BÉGIN.

ADRESSE DE SAUVAGES

Dernièrement dix chefs Micmacs se sont rendus à la capitale de la Nouvelle-Ecosse pour présenter une requête à son Excellence Sir John Harvey, lieutenant gouverneur de cette province.

A Son Excellence, Sir John Harvey, R. C. and R. C. H. Lieut. Gov. de la Nouvelle-Ecosse, etc, etc.

La pétition des chefs soussignés, capitaines de la nation micmacque de la Nouvelle-Ecosse, en leurs noms, et en ceux de toute leur tribu, humblement déclare :

Autre fois nos pères possédaient et occupèrent toutes les terres qui forment à présent la Nouvelle-Ecosse. Notre nation était établie sur les bords des rivières ; elle était alors très nombreuse.

Fatigués d'une guerre qui détruisait notre peuple, nos chefs, depuis quatre-vingt-dix ans, ont fait la paix, et ont enterré leur hache pour toujours.

Excellent et honorable gouverneur, ne vous fâchez point de ce que nous vous disons car nous voulons vous être agréables ; mais votre peuple n'avait pas assez de terres, ils sont venus ; ils ont tué un grand nombre de nos pères, et ont enlevé à nos pères.

Autrefois nos cabanes étaient placées sur les bords les plus riants des rivières. On nous a élevés ces places, et on nous a dit de nous en aller ; sur nos anciens camps vous avez bâti vos villes ; la charrie et la houe ont brisé les os de nos ancêtres.

Certainement nous obéissions à vos lois ; vos troupeaux sont en sûreté sur les montagnes et dans les bois, et quand vos enfants se perdent, n'allons-nous pas à leur recherche ?

Tout notre population de la Nouvelle-Ecosse s'élève à environ 1,500,000 ; ce nombre 100 sont morts en 1846, et le nombre des morts en 1848 a été, nous pensons, de 94. Nous souffrons faute de couvertures et de vêtements.

Il y a de vos gens qui disent que nous sommes paresseux, cependant nous travaillons. Si vous nous dites qu'il faut que nous allions chasser, nous vous répondons : que chasser et trouver de la nourriture n'est pas la même chose.

Tous vos gens nous disent qu'ils veulent nous faire du bien, et nous donnent quelque fois ; mais nous n'avons pas à quêter. Comme nos lieux de chasse et nos pêches sont presque épuisés, nous avons l'intention de cultiver des terres, mais nous ne pouvons les cultiver sans secours.

- PELANCA (FRANÇOIS) PAUL } sa marque : Une croix.
COLUM (NICOLAS) PAUL } " Une pipe.
PIEL (PIERRE) TONEY } " Un soleil.
COBLIEL (GABRIEL) BONUS } " Un arbre.
CAGAACH (ISAAC) MEUSE } " Un arc.
LOUIS LUXIE } " Une lune.
SABATIER (XAVIER) PAUL } " Un canot.
PIEL (PIERRE) MAURICE } " Un avion.
PELANCA (FRANÇOIS) PAUL } " Une lance.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE : à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à publier, entre autres, des écrits de MM l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mendelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Douce, et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux mastres par volumes de 384 pages.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchet et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers - N. Aumont - J. G. Barthe - Isidore Bedard - M. Bibaud - George de Bourenville - George Cartier - P. Chauveau - Romuald Chénier - Dile Odile Chénier - Chevalier de Lorinier - Joseph Cuvon - F. M. Derome - Foucher - Ph. A. De Gaspé - F. X. Garneau - P. Garnot - A. J. Ginguet - P. Hou - N. D. J. Jaumène - Jean Jacques Larigue - Pierre Laviolette - Leblanc de Marconay - J. Lenoir - Eugène L'Éveur - J. T. Loranger - A. N. Morin - Charles Mondélet - Dominique Mondélet - J. B. Meilleur - J. D. Mermet - Amédée Parnéau - Pierre Petit Clerc - J. Phelan - O. Pelletier - Ls. Plemondon - Léon Potel - Et. Parent - Joseph Quesnel - Jo. S. Raymond - A. S. Sordard - U. J. Tessier - Jean Taché - J. E. Turcotte - D. B. Viger - Jacques Viger - William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de Tempérance, se propose de publier un ouvrage qui sera enrichi du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chéniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédents.

Montréal, 29 décembre 1848. - jco.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial ; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

erdnev A

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le Calendrier contient ce qui suit :
Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année ;
Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ;
Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec ;
La liste et les termes des cours de justice ;
Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule ;
Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;
Le commencement des saisons ;
La date des quatre-temps ;
Le comput ecclésiastique ;
Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude ;
La liste des principaux membres du Gouvernement ;
La liste des membres de la législature Provinciale ;
La liste des membres du Conseil Législatif ;
La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.
Le Calendrier se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL ; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLÈGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; on y a tout par son site et son élévation que par ses dimensions (ayant 6 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs et classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, 22e année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas le exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Angus Macdonell, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vandrenil, 4s. l'acre.

Pour dito ditto, à l'est de la rivière Chaudières et à chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Enguency, 2s. l'acre.

N. B. - Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque ; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres ; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre ; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été privé d'une manière satisfaisante qu'il rempli les conditions de défrichage et autres ci-dessus mentionnées ; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites ; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs.

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Rues Collets. Montréal, 21 Nov. 1848. - 5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU a No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve, Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. - 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Com des rues NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 1

Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Eccl. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Pirc. V.

St. Anne, M. F. PILOTE, Pirc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Église, près de l'Évêché, coin des Rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET, Pric. Direct.